



**Le renouvellement de la
télévision canadienne:
l'opinion d'artisans de la télévision**

**Soumission de la Guilde canadienne des médias
en regard de l'avis d'audience publique CRTC 2006-5**

Le 27 septembre 2006

www.cmg.ca

Qui nous sommes:

La Guilde canadienne des médias représente 6000 employés des médias canadiens. Nous travaillons aux premières lignes des diffuseurs publics et privés SRC/CBC, TVOntario, Sun TV, S-Vox, Alliance Atlantis Communications, et au Réseau de télévision des Peuples Autochtones. Nos membres sont également des Canadiennes et des Canadiens qui regardent la télévision canadienne. Nous sommes très intéressés à la création d'un système de diffusion publique robuste, qui serve les intérêts des Canadiens et reflète leur diversité.

La Guilde canadienne des médias aimerait comparaître devant le CRTC :

La GCM aimerait comparaître à l'audience publique pour répondre à certaines questions et expliquer plus pleinement pourquoi un nouveau cadre de classification, de mêmes que des règles efficaces et du financement additionnel, sont nécessaires pour assurer que les radiodiffuseurs produisent, commandent et diffusent une programmation canadienne de meilleure qualité. En tant qu'artisans de la télévision au niveau de plusieurs diffuseurs, nous possédons une vue d'ensemble du système télévisuel canadien.

Résumé de la soumission de la GCM

La Guilde canadienne des médias prie instamment le CRTC d'adopter un nouveau cadre pour la télévision canadienne. La nouvelle approche éliminerait la distinction qui existe entre les détenteurs de licences de services de télévision en direct (TD) et ceux de licences de services spécialisés, permettant au CRTC de se pencher sur et de régler toute question relative à l'ensemble du système de télévision. De plus, nous proposons l'adoption de normes plus efficaces pour veiller à ce qu'un contenu canadien de qualité – notamment au niveau des émissions de nouvelles et d'affaires publiques – soit disponible à la télévision aux heures d'écoute que favorisent les Canadiens; la création d'un Fonds de programmation des radiodiffuseurs canadiens, mis à la disposition de tous les diffuseurs et financé par une augmentation nominale des frais de câblodistribution de base et de satellite, ainsi que la reconnaissance du rôle fondamental que jouent les radiodiffuseurs publics au sein du système canadien de télévision.

Table des matières

Introduction et principales recommandations	3
Un nouveau cadre de classification des radiodiffuseurs	4
Création du Fonds de programmation des radiodiffuseurs canadiens.....	5
Des règlements plus efficaces pour une programmation canadienne	7
Le rôle fondamental de la télévision publique.....	10
Réponses à certaines questions posées par le CRTC	14
Conclusion.....	16

Introduction: la télévision de langue anglaise est-elle en danger au Canada?

1. Notre système de radiodiffusion a besoin d'un nouveau cadre réglementaire, doté de règles efficaces et de financement additionnel, afin d'offrir une programmation canadienne plus originale dans une variété de genres, notamment au niveau des nouvelles locales et des émissions dramatiques. Sans un nouveau cadre pour encourager la création d'un plus grand nombre d'émissions de télévision canadiennes de bonne qualité, nous croyons que le système de télévision de langue anglaise, en particulier, ne réussira pas à attirer et à servir les Canadiennes et les Canadiens. Les attentes envers le système, définies dans la *Loi canadienne sur la radiodiffusion de 1991*, comprennent la fourniture d'une « vaste gamme de programmes, qui reflètent les attitudes, les opinions, les idées, les valeurs et la créativité artistique canadiennes. »
2. Deux principaux facteurs mettent le système en danger:
 - l'absence de règles et de financement pouvant assurer que les radiodiffuseurs canadiens privés diffusent des émissions canadiennes de qualité, notamment des bulletins de nouvelles, aux heures où les Canadiennes et les Canadiens regardent la télévision;
 - le déclin du financement, en dollars indexés, alloué aux radiodiffuseurs publics au Canada.
3. **La Guilde canadienne des médias recommande donc que les quatre éléments suivants soient inclus dans la politique du CRTC en matière de télévision:**
 - **Un nouveau cadre de classification des radiodiffuseurs, au sein du système canadien de télévision, qui élimine la distinction de plus en plus démodée entre les licences de services de télévision en direct (TD) et ceux de licences de services spécialisés.**
 - **La création d'un Fonds de programmation des radiodiffuseurs canadiens, financé par une augmentation nominale des frais d'abonnements de câblodistribution de base et de satellite, destiné à appuyer la production par les radiodiffuseurs de bulletins de nouvelles originaux et d'autres émissions prioritaires, y compris par les TD, en vue de leur diffusion aux heures de grande écoute. Au moins 60% des fonds seraient réservés aux radiodiffuseurs publics, pour la production d'émissions de nouvelles, d'affaires publiques, de documentaires, d'émissions pour les enfants et les jeunes, devant être diffusées *sans messages publicitaires*.**
 - **Des règles plus efficaces au niveau des sommes consacrées par tous les radiodiffuseurs au contenu canadien, et à la diffusion d'un tel contenu,**

notamment un retour à des émissions obligatoires de nouvelles et d'affaires publiques.

- La reconnaissance que les radiodiffuseurs publics, y compris du niveau national, provincial et éducatif, de même que ceux possédant une orientation spéciale, jouent un rôle fondamental dans le système canadien de télédiffusion.

Un nouveau cadre de classification des radiodiffuseurs

4. Les raisons d'ordre historique qui ont entraîné une distinction entre les radiodiffuseurs de TD et les relativement nouveaux radiodiffuseurs spécialisés s'estompent rapidement. D'une part, la grande majorité des Canadiens reçoit maintenant la télévision par câble ou par service de livraison directe à domicile, ce qui rend non pertinent une distinction basée sur la technologie de transmission. D'autre part, les détenteurs de licences TD ont soulevé la nécessité de créer un terrain plus équitable pour les radiodiffuseurs sur le plan financier, spécialement parce que les nouvelles technologies permettent aux téléspectateurs d'éviter les messages commerciaux traditionnels. Certains plaident en faveur de l'accès aux frais d'abonnements aux services de câble et de satellites afin de compenser la perte de revenu commercial. Finalement, le contenu télévisuel est plus important que jamais étant donné le nombre d'options vidéo offertes aux téléspectateurs. En fait, la programmation télévisuelle alimente une bonne partie du contenu vidéo disponible de nos jours sur les nouvelles plateformes médiatiques, notamment l'Internet, la vidéo sur demande et les dispositifs mobiles.
5. La *Loi canadienne sur la radiodiffusion* a pour but de veiller à ce que les émissions de télé diffusées par les détenteurs canadiens de licences soient en majeure partie canadiennes. Nous avons besoin d'une politique de télévision pour demain, qui considère et réglemente le système de télévision dans son entier, afin de s'assurer que les objectifs de politiques publiques sont atteignables... et atteints.
6. En conséquent, nous proposons la création d'un nouveau cadre de classification qui tienne compte du contenu, des objectifs et des modèles de financement des radiodiffuseurs à l'échelle du système de télévision, par exemple :
7. **Diffuseurs publics**
 - « Principaux réseaux » de CBC/Radio-Canada
 - « Réseaux spécialisés » de CBC/Radio-Canada (par ex. Newsworld, RDI)
 - Diffuseurs provinciaux (par ex. TVOntario, Télé-Québec)

- Diffuseurs sans but lucratif (par ex. Réseau de télévision des Peuples Autochtones)

8. **Diffuseurs privés**

- diffuseurs nationaux, polyvalents (par ex. CTV, TVA, CanWest Global)
- diffuseurs locaux polyvalents (par ex. Sun TV)
- diffuseurs spécialisés (par ex. Bravo, HGTV, Réseau des sports)

9. Soulignons que notre cadre proposé n'élimine pas la distinction entre **radiodiffuseurs** et **fournisseurs de télécommunications**, bien que ces derniers aient commencé à offrir des services audiovisuels dans un marché non réglementé. Il est important de ne pas oublier que la télévision subit depuis longtemps la concurrence d'autres activités de loisirs – notamment d'autres activités audiovisuelles non réglementées telles que les films et les jeux vidéos – mais a néanmoins continué jusqu'à aujourd'hui d'être un médium à la fois populaire et lucratif.¹ En plus de favoriser la survie des aspects réussis du système, le cadre que nous proposons veillerait à ce que le système diffuse un contenu du terroir que les Canadiennes et les Canadiens attendent, méritent et veulent regarder.

Création du Fonds de programmation des radiodiffuseurs canadiens

10. En éliminant la distinction entre les TD et les systèmes de télévision payés par l'abonné, il n'est plus logique de défendre à certains radiodiffuseurs l'accès aux revenus d'abonnements au câble et aux satellites.
11. Les détenteurs actuels de licences TD ont commencé à réaliser que la formule des émissions jumelées (« simulcast »), qui leur permet d'obtenir le droit de diffuser au Canada des émissions américaines et de substituer des messages publicitaires canadiens pour lesquels ils obtiennent des revenus, ne sera peut-être plus très longtemps, comme dit le vieil adage, une « licence pour imprimer de l'argent ». Maintenant que les producteurs, distributeurs et détenteurs de licences d'émissions américaines ratifient des ententes directement avec les services numériques et sur demande, les radiodiffuseurs conventionnels canadiens qui possèdent très peu du matériel qu'ils mettent en ondes feraient bien de s'inquiéter de la possibilité d'être éventuellement ignorés. En attendant, ils cherchent de nouvelles façons de faire de

¹ CBC/Radio-Canada a fourni des données sur l'augmentation de l'écoute de la télévision par les Canadiens dans sa soumission du 1^{er} septembre 2006 au CRTC, au sujet de l'environnement à venir du système de radiodiffusion canadien. Voir également: Nordicity Group Ltd., *The future of television in Canada*, daté du 6 juin 2006, document présenté au Festival mondial de la télévision de Banff.

l'argent; alors qu'augmenter le nombre d'annonces publicitaires peut représenter une solution, avoir accès aux revenus d'abonnement peut en être une autre.

12. Nous croyons également que les revenus d'abonnements représentent une source potentielle importante de revenus pour les détenteurs actuels de licences TD. Toutefois, nous suggérons que tout argent provenant des revenus d'abonnements soit consacré exclusivement au financement d'objectifs de politiques publiques, tels que l'augmentation de la qualité du contenu canadien à la télévision canadienne.
13. Pour ce motif, nous proposons la création d'un nouveau Fonds de programmation des radiodiffuseurs canadiens, financé à même l'imposition aux abonnés du câble et du satellite d'un nouveau frais nominal de base. Tous les détenteurs actuels de licences TD conserveraient leur distribution obligatoire sur le câble de base. Le fonds servirait à appuyer l'augmentation de la programmation canadienne à la télévision, notamment la production d'émissions diffusées sans messages publicitaires qui pourraient servir de contrepoids, dans le système, à l'augmentation des formes conventionnelles et nouvelles de publicité commerciale. Il servirait également à promouvoir la production de nouvelles émissions.
14. **Comment le Fonds de programmation des radiodiffuseurs pourrait fonctionner:**
15. **L'argent:** Comme le Canada compte plus de 10 millions d'abonnés aux services de câble et de satellites, des frais imposés d'un ou deux dollars par abonné produiraient des revenus de 120 millions à 240 millions de dollars par an.
16. **Le partage:** Environ un ou deux pour cent des revenus annuels pourraient être alloués au CRTC pour gérer le fonds, ou pour créer un organisme chargé de sa gestion. La plus grosse partie du fonds pourrait être divisée en deux lots : anglophones et francophones, selon la proportion de téléspectateurs canadiens appartenant à chaque système. Soixante pour cent de chaque lot pourraient être réservés à la diffusion, par les radiodiffuseurs publics, d'émissions **libres de tout message publicitaire**, alors que les 40% restant de chaque lot pourraient être réservés aux radiodiffuseurs privés. Il est important de souligner que la part proposée pour les diffuseurs privés est moins importante que celle réservée aux diffuseurs publics, parce que les privés seraient libres d'obtenir des revenus publicitaires pendant la diffusion d'émissions subventionnées par le fonds.
17. **Les critères:** On pourrait exiger des radiodiffuseurs publics qu'ils produisent et diffusent sans messages publicitaires des émissions de nouvelles / d'affaires publiques, des documentaires de longue durée et des émissions destinées aux enfants et aux jeunes. On pourrait réclamer aux diffuseurs privés de réaliser un objectif de politique publique spécifique **continu**, tel que la diffusion aux heures de grande écoute d'un certain nombre de bulletins de nouvelles locales et d'émissions

canadiennes, notamment des émissions dramatiques, en plus des conditions rattachées à leur licence.

18. Veuillez noter: Nous ne croyons pas que la mise en œuvre de la télévision HD constitue une utilisation appropriée de fonds générés par des frais d'abonnement. La conversion à la télévision HD est une dépense en capital unique que doivent défrayer les radiodiffuseurs publics et privés, tandis que les revenus d'abonnement constituent un flot de revenus continu. De tels revenus devraient donc servir à financer un objectif de politique publique continu. Les radiodiffuseurs privés doivent défrayer leurs coûts de conversion en tant que dépense **unique** d'opération; les radiodiffuseurs publics devraient de leur côté recevoir une subvention unique, de la part de leurs gouvernements respectifs, pour effectuer cette conversion.
19. **Le processus de soumission:** En vue de minimiser le fardeau administratif, nous proposons un processus de soumission unique couvrant une période de six ans : chaque radiodiffuseur soumettrait une demande pour obtenir une portion du fonds pendant six ans; la demande exposerait les plans de programmation annuelle de chaque demandeur. Alternativement, les radiodiffuseurs pourraient présenter une demande pour une partie du fonds au moment du renouvellement de leur licence. La question du processus de soumission le plus efficace et le plus efficient pourrait peut-être être soumise aux diffuseurs lorsqu'ils comparaitront devant le CRTC au cours des audiences publiques. D'une façon ou d'une autre, lorsque les demandes auront été reçues, le CRTC ou l'administrateur du fonds étudiera chaque soumission à la lumière des objectifs de politique publique et de sa faisabilité, et distribuera les fonds de façon équitable.
20. **Observance:** Chaque radiodiffuseur ayant reçu de l'argent du fonds devra faire rapport de son utilisation de ces fonds à tous les six mois. La subvention suivante des diffuseurs n'ayant pas respecté leurs engagements serait réduite. L'argent des réductions serait mis à la disposition, pour la production d'émissions supplémentaires, des producteurs toujours conformes, par le biais d'un processus de soumissions supplémentaire avant la fin de la période de six ans.
21. **Examen:** Le fonds devrait faire l'objet d'un examen après trois ans, afin d'évaluer s'il rencontre les objectifs d'augmentation d'émissions de qualité dans les domaines prioritaires.

Des règlements plus efficaces pour assurer une programmation canadienne

22. Des règlements plus efficaces sont nécessaires pour augmenter la diffusion d'émissions canadiennes à la télévision. Se contenter de souscrire aux tendances de

déréglementation qui prévalent dans les secteurs des télécommunications, des nouveaux médias et de la téléphonie mobile ne règlera pas le problème. En fait, une telle décision priverait les Canadiennes et les Canadiens de programmation canadienne au niveau de différentes plateformes. Les radiodiffuseurs comptent parmi les principaux et les plus fiables générateurs de contenu sur l'Internet. Des règlements plus efficaces pour le secteur de la diffusion, en matière de contenu, exerceraient donc un effet bénéfique sur la disponibilité de matériel canadien sur les sites Internet à trafic élevé.

23. Tous les radiodiffuseurs canadiens devraient être soumis à des règlements clairs, au niveau des exigences de diffusion et de dépenses relatives à certains types particuliers de contenu canadien, à certaines périodes de la semaine.
24. Par exemple, on pourrait exiger des radiodiffuseurs polyvalents privés de diffuser chaque soir une certaine quantité de nouvelles locales, et de présenter aux heures de grande écoute une certaine quantité d'émissions dramatiques canadiennes basées sur des scénarios. On continuerait d'exiger des radiodiffuseurs spécialisés des conditions de diffusion et de dépenses appropriés à leur créneau de programmation. Pour leur part, les radiodiffuseurs publics seraient tenus de satisfaire à des normes plus élevées que leurs contreparties privées au niveau de la diffusion d'émissions de nouvelles locales, nationales et internationales, d'affaires publiques, de documentaires de longue durée, ainsi que d'émissions originales dramatiques, récréatives et pour enfants.
25. Nonobstant tout changement apporté au cadre de classification, aux règlements et au financement, la GCM croit que le CRTC doit étudier des moyens d'améliorer ses mécanismes de vérification de la conformité, pour veiller à ce que les détenteurs de licences de radiodiffusion respectent les engagements associés à l'obtention de leur licence.
26. Notre proposition d'établir une réglementation plus efficace au niveau du contenu ajoute les bulletins de nouvelles locales à la liste des émissions que les diffuseurs polyvalents publics et privés devraient être tenus de diffuser. La raison en est que nous avons identifié une tendance grandissante et troublante, de la part de plusieurs radiodiffuseurs, d'abandonner la présentation de bulletins de nouvelles locales, privant ainsi les Canadiens et les Canadiennes qui vivent dans différentes agglomérations urbaines d'un choix diversifié de nouvelles locales de qualité à la télévision. Nous sommes d'avis que **les politiques du CRTC devraient exiger des radiodiffuseurs conventionnels un engagement envers la production de bulletins de nouvelles**, étant donné que la télévision continue de constituer la source de nouvelles la plus populaire pour les Canadiennes et les Canadiens.² De plus, **les licences du CRTC devraient exiger que les radiodiffuseurs privés conservent**

² Comité sénatorial permanent des transports et des communications, *Rapport final sur les médias d'information canadiens*, Volume 1, juin 2006.

une indépendance éditoriale totale vis-à-vis des autres médias de nouvelles qui font partie de leur portefeuille.

27. En 2000, CBC-TV a réduit d'environ une heure par jour sa production de nouvelles locales dans la plupart des villes, réduisant à 30 minutes le bulletin de nouvelles de l'heure du souper et éliminant complètement les nouvelles de fin de soirée. Plus récemment, le jour même de l'annonce de l'achat de CHUM par Bell Globemedia, CHUM a éliminé ses bulletins de nouvelles locales dans quatre villes canadiennes: Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.
28. Lorsque les émissions ne sont pas carrément éliminées, elles sont parfois tout simplement privées des ressources nécessaires à la cueillette originale des nouvelles et à la production d'émissions d'affaires publiques, le genre de ressources qui contribue à attirer les téléspectateurs et ont souvent une grande incidence sur les débats publics.
29. Par exemple Sun TV, un nouvel intervenant dans le marché de Toronto, a éliminé sa capacité de recueillir des nouvelles de façon électronique et adopté, pour son émission de fin de soirée intitulée *Canoe Live*, un format de présentation en studio, qui fait surtout appel aux chroniqueurs de la chaîne de journaux Sun, également propriété de l'entreprise. Et cet été, TVO a mis fin à sa populaire émission d'affaires publiques, *Studio 2*, en faveur d'une nouvelle émission, *The Agenda*, dans le but avoué de réduire les coûts de production. Cette mesure se traduit par un plus grand nombre de discussions en studio, et un moins grand nombre de documentaires de nouvelles et de rapports sur le terrain.
30. Dans le passé, les programmes de nouvelles étaient considérés comme des moyens relativement peu coûteux de satisfaire aux exigences de contenu canadien, et la politique de 1999 sur la télévision a éliminé l'exigence d'une quantité minimum de nouvelles locales. Il va sans dire que les émissions de nouvelles peuvent être économiques, spécialement lorsqu'elles ont recours à des rubans provenant de services de nouvelles souscrites, ou qu'elles sont entièrement produites en studio. Néanmoins, les émissions d'actualité qui ont recours à des services de cueillette électronique des nouvelles et possèdent la capacité de réaliser des enquêtes-reportages originales semblent de plus en plus faciles à sacrifier, comme en font foi les exemples relatifs à CHUM, Sun TV et TVOntario présentés plus haut. Les deux ou trois diffuseurs, dans un marché donné, qui continuent de produire des bulletins de nouvelles locales ont non seulement accès à de meilleurs revenus publicitaires, mais ressentent également moins de pression pour maintenir des normes de qualité à cause de la baisse de concurrence de la part d'autres diffuseurs privé, et surtout de la CBC.
31. Le récent rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications a exprimé une inquiétude au niveau de l'absence de règles du CRTC pour les émissions d'actualités, qui a entraîné leur diminution. Bien que le rapport souligne que cette diminution est surtout marquée au niveau de la radio, les récents

développements rapportés plus haut au niveau des nouvelles à la télévision devraient également constituer une source de préoccupation. Nous appuyons la recommandation du comité sénatorial qui préconise d'amender la *Loi sur la radiodiffusion* afin que le système accorde « une priorité élevée aux émissions de nouvelles et d'information ».³

32. On ne peut pas se servir de l'Internet comme d'une excuse pour éliminer l'exigence d'une couverture de nouvelles de qualité à la télévision. Surfer sur le Web peut s'être avéré une façon formidable de découvrir ce qui se passait au Liban l'été dernier, depuis tous les angles imaginables, mais comment vous renseignerez-vous au sujet d'une élection, au Nouveau-Brunswick, qui n'aurait pas été couverte par les médias électroniques ou imprimés traditionnels? Il demeure que **les seules sources fiables d'une vaste gamme de nouvelles locales et nationales canadiennes, sur l'Internet, sont les médias établis tels que CBC, Radio-Canada, CTV et CanWest Global.**

Le rôle fondamental de la télévision publique

33. Il ne faudrait pas présumer qu'à cause d'une abondance de médias, la radiodiffusion publique n'est plus pertinente et devrait tranquillement disparaître. Comme l'a soutenu le professeur Marc Raboy, de l'Université McGill, veiller à ce que notre système de médias serve le bien public est aussi important que jamais, tout comme l'est la radiodiffusion publique au sein de ce système.⁴
34. Bien que leurs mandats et leurs formules de financement varient, les radiodiffuseurs publics qui ont du succès endossent généralement le principe de livrer à leurs citoyens des émissions d'actualité et de divertissement, plutôt que de simplement s'efforcer de livrer leurs téléspectateurs aux annonceurs.
35. Les radiodiffuseurs publics dotés de financement stable et adéquat, et indépendants au niveau créatif et rédactionnel, sont en mesure d'expérimenter et d'innover, pour produire des émissions souvent imitées par la suite par des diffuseurs commerciaux. Même dans des domaines tels que la télévision vérité, les réseaux commerciaux ont puisé une partie de leur inspiration auprès des radiodiffuseurs publics. La populaire série *Survivor* est basée sur un concept mis au point en 1997 par le diffuseur public suédois, intitulé *Expedition: Robinson*. La grand-mère de toutes les émissions vérité moderne est probablement *An American Family*, diffusé sur les ondes de la station américaine PBS au début des années 1970. *Changing Rooms*, qui a tout d'abord été

³ Comité sénatorial permanent des transports et des communications, *Rapport final sur les médias d'information canadiens*, Volume 1, juin 2006, page 29.

⁴ Raboy, Marc, *Making Media. Creating the Conditions for Communication in the Public Good, Spry Memorial Lecture*, novembre 2005.

diffusé par la BBC en 1996, a transformé à la télévision le concept du « faites le vous-même » en genre d'émission-vérité.

36. Des diffuseurs publics tels que CBC/Radio-Canada ont également été parmi ceux qui ont obtenu le plus de succès au niveau de la création et de la programmation de nouvelles plateformes médiatiques telles que la diffusion en flux sur l'Internet et les balados.
37. Au Canada, la *Loi sur la radiodiffusion de 1991* souligne le rôle distinct que jouent les diffuseurs publics et éducatifs au pays. Elle précise le mandat de CBC/Radio-Canada, et affirme que « les émissions éducatives, spécialement lorsqu'elles sont offertes par le biais d'un organisme éducatif indépendant, font intégralement partie du système canadien de radiodiffusion ». Les radiodiffuseurs publics existent pour fournir une programmation qui sert fondamentalement l'intérêt du public.
38. CBC-TV, Radio-Canada et TVOntario se sont progressivement mérité la réputation de produire des reportages de nouvelles crédibles et fiables, de même que des émissions d'affaires publiques, des émissions pour les enfants et les jeunes, ainsi que des émissions récréatives impeccables. Ces diffuseurs continuent de jouer un rôle important au niveau de la diffusion d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute.
39. Cependant, le sous-financement chronique des radiodiffuseurs publics nationaux et provinciaux du Canada a graduellement érodé leur capacité de remplir leurs mandats. Les réductions budgétaires à TVOntario et à Télé-Québec ont réduit leur capacité de produire des émissions originales.
40. Selon l'ancien président de CBC/Radio Canada Tony Manera, le radiodiffuseur public reçoit aujourd'hui près de la moitié du financement public par habitant qu'il recevait il y a 20 ans.⁵ En dollars indexés, la SRC/CBC reçoit aujourd'hui du Parlement 400 millions de dollars – soit le tiers – de moins qu'en 1990. Les conséquences, au niveau de CBC-TV, ont été un déclin remarquable des budgets de programmation, des nouvelles locales et du nombre de téléspectateurs. Néanmoins, CBC-TV demeure le seul réseau national conventionnel polyvalent de langue anglaise voué à la diffusion d'un horaire canadien, tout spécialement pendant les très importantes heures de grande écoute.
41. Même en période de restrictions budgétaires, CBC-TV a réussi à produire au cours des dernières années des émissions excitantes et novatrices. *ZeD TV* invitait les téléspectateurs à envoyer leurs vidéoclips en vue de leur diffusion, fournissant ainsi un débouché national aux producteurs vidéo et aux artistes en herbe du Canada. Elle avait également une forte présence du l'Internet. *Street Cents* offrait aux jeunes

⁵ Manera, Tony, *How to Save CBC*, *Ottawa Citizen*, le 25 septembre 2006.

télespectateurs des conseils judicieux en matière de consommation, et a également lancé les carrières de plusieurs jeunes talents. Malheureusement, *ZeD TV* et *Street Cents* ont tous deux été annulées cette année.

42. **Il est impératif que la politique du CRTC envers la télévision reconnaisse l'importance fondamentale de la radiodiffusion publique, notamment de CBC/Radio-Canada et des radiodiffuseurs provinciaux, au niveau du système canadien de radiodiffusion.**
43. Cependant, pour assurer l'avenir de notre radiodiffuseur national, il est clair que nous devons concevoir une CBC-TV au-delà de ce qu'elle est aujourd'hui. CBC-TV se fie présentement de plus en plus sur des revenus publicitaires pour financer ses services⁶ et fait des efforts considérables pour augmenter ses cotes d'écoutes et ses revenus publicitaires.
44. Au-delà des glissements évidents et troublants, au niveau de sa programmation, dictés par la recherche de revenus publicitaires, **CBC-TV se trouve dans la situation paradoxale, sinon impossible, de tenter de financer des émissions canadiennes de qualité à l'aide de revenus publicitaires.** La réalité économique fait que les émissions canadiennes de haute qualité ne font pas leurs frais. Elles sont plus coûteuses à produire que l'achat de droits de diffusions auprès de stations américaines, et ne rapportent pas de revenus publicitaires élevés⁷.
45. Pour cette raison, nous sommes d'avis que la stratégie actuelle de CBC-TV est intenable, et ne permet pas la diffusion d'une gamme complète d'émissions de qualité servant l'intérêt public. Même si cette stratégie était couronnée de succès, en regard de sa propre logique, elle se traduirait par une augmentation des messages publicitaires sur les ondes de la télévision publique⁸ et par une diminution des alternatives disponibles à la pléthore de stations privées sur nos ondes.
46. Les événements malheureux de l'été dernier, lorsque la CBC a tenté de présenter en jumelé une émission vérité vouée à l'échec, en compagnie du réseau privé américain ABC, illustre bien l'absurdité de la situation. CBC-TV a prouvé qu'elle ferait presque n'importe quoi – au point de diffuser une émission américaine à la place de sa principale émission nationale de nouvelles – afin de rehausser sa cote d'écoute et d'obtenir des dollars publicitaires.
47. Nous croyons que cet incident doit être considéré comme un appel au secours, non seulement au niveau de CBC-TV mais au niveau de la notion de la primauté des émissions canadiennes dans le système canadien de télévision anglaise. Il illustre deux

⁶ La télévision anglaise de Radio-Canada retire présentement 210 millions de dollars de son budget total de 580 millions de revenus publicitaires.

⁷ Association canadienne des radiodiffuseurs, *Canadian Private Television: a success story*, le 16 juin 2005

⁸ TVOntario a récemment songé à présenter des messages publicitaires pour augmenter ses revenus.

tendances troublantes au sein du système canadien : l'abandon d'un certain type d'émissions canadiennes de qualité⁹ aux heures de grande écoute à la télévision conventionnelle, telles que les émissions dramatiques¹⁰, et le traitement cavalier des émissions de nouvelles.

48. En reconnaissant le rôle fondamental des diffuseurs publics dans le système télévisuel canadien, le financement pourrait être mieux ciblé pour assurer que les téléspectateurs canadiens aient accès à des émissions de qualité, réalisées au pays, qui servent l'intérêt public.

⁹ Une note sur le concept de la qualité: il est impossible de réglementer ou de définir la qualité. Elle se reconnaît. L'absence de qualité aussi, qui vous porte à changer de chaîne. Si le système canadien de radiodiffusion ne peut pas adopter de règles basées sur une évaluation objectives de la qualité, il peut néanmoins favoriser la création de conditions favorisant la production d'émissions canadiennes de qualité, tel qu'un vibrant secteur de production locale et beaucoup de temps d'antenne pour les émissions canadiennes.

¹⁰ Comme l'a noté le CRTC, dans les quatre années suivant 1998/1999, la quantité d'émissions dramatiques canadiennes mises en ondes par CBC-TV, CTV et Global a diminué de 68 heures par année.

Réponses à certaines des questions posées dans l'Avis d'audience publique CRTC 2006-5:

Objectif A

Question a) Quelles sont les mesures réglementaires les plus efficaces en vue de garantir une contribution appropriée à la production, à l'acquisition et à la diffusion d'émissions canadiennes?

49. Le CRTC devrait continuer d'exiger de la part de tous les radiodiffuseurs, comme condition d'obtention de leur licence, de diffuser une quantité minimum de contenu canadien. Les détenteurs actuels de licences TD devraient être soumis à des exigences de diffusion d'émissions canadiennes, et de dépenses à cet effet, semblables au cadre de réglementation en place avant 1999. Des règles spécifiques devraient s'appliquer à certaines heures de la journée et à certaines catégories d'émissions.
50. EXEMPLE: Les détenteurs actuels de licences TD pourraient devoir diffuser au moins 60 minutes d'émissions de nouvelles entre 18h00 et minuit, six jours par semaine. De ces 60 minutes, 30 devraient être consacrées aux nouvelles locales.
51. EXEMPLE: Les détenteurs actuels de licences TD pourraient devoir diffuser au moins cinq heures d'émissions dramatiques canadiennes ou de documentaires de longue durée entre 19h00 et 23h00, du lundi au vendredi.
52. EXEMPLE: Les détenteurs actuels de licences TD pourraient devoir consacrer une partie minimum de leur budget à la diffusion d'émissions produites au Canada. Ces émissions pourraient être produites par des producteurs indépendants, ou par les diffuseurs eux-mêmes.
53. Une fois les règles en place, le CRTC devra être en mesure de veiller au respect des conditions de licences.

Question b) Faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants.

54. Des règlements plus rigoureux, au niveau des dépenses consacrées aux émissions canadiennes et à leur diffusion, tout spécialement les émissions dramatiques et les documentaires de longue durée (voir plus haut), amélioreront la situation du secteur de production indépendant.

Questions c) et d) Les titulaires de services de télévision en direct devraient-ils être assujettis à des exigences relatives aux dépenses, et sur quoi ces exigences devraient-elles être basées (revenus, dépenses au niveau des émissions, etc.)?

55. Les détenteurs de licences TD devraient devoir consacrer chaque année un minimum de leur budget de programmation à l'achat ou à la production d'émissions canadiennes.

Objectif B

Question c) tarif d'abonnement pour la distribution de certains signaux de télévision en direct par les EDR?

56. Nous appuyons l'octroi de tarifs d'abonnement aux détenteurs de licences TD, tant que les deux conditions suivantes seront en place:
- Les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) – les fournisseurs par câble et par satellites – doivent devoir offrir dans chacun de leurs marchés le signal des détenteurs de TD.
 - Elles devront satisfaire à certaines cibles de programmation spécifiques (voir en page 4).

Questions e) et f) critères pour déterminer un tarif d'abonnement pour les services de télévision en direct et le calcul du tarif.

57. Nous proposons une augmentation nominale d'un ou deux dollars par mois et par abonné des frais d'abonnement de base des services de câble et de satellites, afin de financer le Fonds de programmation des radiodiffuseurs. Les radiodiffuseurs présenteraient des soumissions en vue d'obtenir une portion du fonds afin de surpasser les conditions de contenu canadien de leurs licences.

Objectif C

Questions a) à e) au sujet de la mise en place de services de télévision HD.

58. Nous réalisons que la mise en place de la télévision HD est importante pour le système canadien de télévision. Néanmoins, nous sommes d'avis que cet effort – de même que le prochain défi technologique – ne constitue pas une raison pour ignorer les objectifs de politiques publiques reliées au contenu télévisuel canadien.
59. Nous proposons que les radiodiffuseurs publics et éducatifs reçoivent des fonds spécifiques de leurs gouvernements pour offrir la transmission HD et maintenir le signal analogue TD dans les collectivités où le signal TD n'a pas encore été converti en HD, puisque le service TD dans les localités éloignées représente une partie importante de l'infrastructure canadienne.
60. Nous croyons que les frais d'abonnements au câble et aux satellites ne devraient pas servir à la mise en place de la diffusion en HD.

Conclusion

61. Les prochaines rondes de renouvellements de licences de radiodiffusion donnent au CRTC l'occasion d'adopter des mesures déterminantes pour assurer la création et la diffusion de toute une gamme d'émissions canadiennes de qualité.
62. Il est temps de repenser le cadre de classification des radiodiffuseurs. À ce titre, il est nécessaire d'envisager les radiodiffuseurs de la télévision comme faisant partie d'un système étendu, dont chaque élément joue un rôle important dans la diffusion de contenu canadien de haute qualité. Il est également nécessaire de repenser la distribution des ressources au sein du système, et de permettre aux détenteurs actuels de licences de radiodiffusion d'avoir pour la première fois accès aux revenus provenant des abonnés aux services de câble et de satellites. Il faudra pour cela imposer des règles exécutoires relativement à la diffusion d'émissions canadiennes et des dépenses qui y sont consacrées, de la part des entreprises et organismes qui sollicitent le privilège d'obtenir une licence de diffusion.
63. Il est également nécessaire d'éliminer l'ambiguïté relative à la place qu'occupe la diffusion publique au sein du système de télévision. Bien que l'avis d'audience publique relatif à l'examen des politiques du CRTC à l'égard de la télévision ne soit pas clair au niveau du rôle des diffuseurs publics, il reste que la diffusion publique est essentielle à la diffusion d'émissions canadiennes de nouvelles et de divertissements de qualité qui profitent à l'ensemble des habitants du pays.
64. **Fin du document**